

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
Arrondissement de BORDEAUX

-----  
COMMUNE D'EYSINES  
-----

Nbre de Conseillers Municipaux  
en exercice : 35  
-----

CERTIFIE EXECUTOIRE  
par le Maire d'Eysines  
Transmission Préfecture  
le - 8 AVR. 2024  
Publication en Mairie  
le - 8 AVR. 2024  
Affichage en Mairie  
le - 8 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 AVRIL 2024

N°04  
-----

OBJET : FINANCES – EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF –  
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT : DÉCISION

L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre par Madame le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Julien OLIVIER – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Véronique JUSOT – M. Richard CABRAFIGA – Mme Sophie DUPRAT – Mme Christine SEGUINAU – M. Olivier TASTET, Adjoint.

M. Nicolas BARRETEAU – Mme Amandine BETÉS – M. Emmanuel BOURLON – M. Arnaud DERUMAUX – M. Éric LACOSTE – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – Mme Nathalie MARGUERITTE – Mme Anne Gaëlle MC NAB – Mme Mylène MRABET – Mme Fanny PARRA – Mme Laurence PUYOOU – M. Georges RAYNAUD – Mme Laurence ROY – Mme Nadine SANGUINET-JIMENEZ – Mme Karine THIBAUT – M. Serge TURNERIE – M. Didier TRAN MANH SUNG, conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. Jean-Luc MESPLÈDE, Adjoint.

M. Pierre CHATEIGNER – M. Yves LUCAT – Mme Sandrine MARSAN – M. Dominique ORDONNAUD – M. Alexandre TOURRET conseillers.

ABSENTS : Mme Marie-Christine GUYOT – M. Louis-Maxime VIALA, conseillers.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne FRÉNAIS.

Monsieur Jean-Baptiste MAÏTIA présente le rapport suivant :

« Le compte administratif pour l'exercice 2023, dont vous avez reçu chacun un exemplaire complet accompagné de la présentation brève et synthétique prévue à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, présente les résultats de l'exécution budgétaire, établis à partir des comptes de la commune tenus par le Maire, ordonnateur des finances locales. Il regroupe, également, selon la réglementation, un certain nombre d'informations en annexe.

Ces résultats sont les suivants :

	En euros
<b>Section de fonctionnement :</b>	
- Recettes de l'exercice	30 326 956,14 €
- Dépenses de l'exercice	27 145 263,97 €
- Résultat de l'exercice	3 181 692,17 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	5 271 597,18 €
- <b>Résultat de clôture</b>	<b>8 453 289,35 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
- Recettes de l'exercice	5 369 618,64 €
- Dépenses de l'exercice	9 436 905,60 €
- Résultat de l'exercice	-4 067 286,96 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	- 689 658,12 €
- <b>Résultat comptable cumulé</b>	<b>-4 756 945,08 €</b>
- Solde des restes à réaliser	1 032 024,60 €
<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement</b>	<b>3 724 920,48 €</b>

Aussi, dans le cadre des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et au vu de la parfaite régularité des opérations comptables confirmée par le compte de gestion dressé par le comptable, receveur de l'administration des finances publiques, je vous demande de bien vouloir :

- approuver le compte administratif 2023 du budget principal

Le Conseil Municipal délibère.

Madame le Maire, quitte la séance et sous la présidence de Madame Evelyne FRÉNAIS, l'assemblée adopte les conclusions du présent rapport, mises au vote par 31 voix Pour et 1 Abstention.

**CERTIFIÉ EXECUTOIRE**  
par le Maire d'Eysines  
Transmission Préfecture  
le - 8 AVR. 2024  
Publication en Mairie  
le - 8 AVR. 2024  
Affichage en Mairie  
le - 8 AVR. 2024



Pour expédition conforme  
Le Maire,

CERTIFIÉ EXECUTOIRE  
par le Maire d'Eysines  
Transmission Préfecture  
le - 8 AVR. 2024  
Publication en Mairie  
le - 8 AVR. 2024  
Affichage en Mairie  
le - 8 AVR. 2024

VILLE D'EYSINES  
Direction Finances-Ressources humaines

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**  
**Présentation brève et synthétique en application de l'article L2313-1 du CGCT**

**Le compte administratif présente les comptes de la commune et permet d'effectuer le bilan de l'année financière. Il est adopté dans son ensemble par le conseil municipal au plus tard le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte.**

Les crédits votés étant autorisés pour une année civile, le compte administratif est l'acte comptable de l'exécution du budget.

Il permet en effet de faire le relevé exhaustif des réalisations de dépenses et de recettes au cours de l'exercice écoulé, exécuté par l'ordonnateur, le Maire.

Il autorise ainsi des comparaisons entre les prévisions et les réalisations et permet de dégager le résultat de l'exercice.

Il est conforme au compte de gestion tenu de son côté par le comptable public dépendant de la Direction des Finances Publiques.

En 2023, le contexte international a eu un fort impact sur les dépenses des collectivités territoriales dans plusieurs domaines. En effet, la commune a dû absorber la hausse des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain, d'achat de produits alimentaires, et celles liées aux cotisations des assurances.

Après une baisse de l'épargne enregistrée en 2022 due à la forte augmentation de ces charges, le versement du filet de sécurité ainsi que l'augmentation des taux d'imposition du foncier bâti en 2023, ont permis d'absorber les dépenses supplémentaires dues à l'inflation et de redynamiser notre épargne. Ceci permet à la commune de retrouver un niveau d'épargne suffisant pour respecter ses engagements en termes d'investissement.

**Le compte administratif principal 2023**

Le compte administratif se présente en deux sections, la section d'investissement et celle de fonctionnement, et se décompose en "opérations réelles" et "opérations d'ordre".

Les opérations réelles correspondent à des entrées et sorties effectives de fonds.

Les opérations d'ordre sont des écritures purement comptables mais obligatoires. Elles permettent cependant d'assurer la transparence et la sincérité des comptes en constatant, par exemple, l'amortissement du patrimoine communal.

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS *	TOTAL	TAUX D'ENGAGEMENT TOTAL
Recettes	33 908 225,18	35 598 553,32	0,00	35 598 553,32	<b>104,99%</b>
Dépenses	33 908 225,18	27 145 263,97	0,00	27 145 263,97	<b>80,06%</b>
Solde	0,00	8 453 289,35		<b>8 453 289,35</b>	
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS	TOTAL	TAUX D'ENGAGEMENT TOTAL
Recettes	14 734 261,58	5 369 618,64	3 921 583,44	9 291 202,08	<b>63,06%</b>
Dépenses	14 734 261,58	10 126 563,72	2 889 558,84	13 016 122,56	<b>88,34%</b>
Solde	0,00	-4 756 945,08	1 032 024,60	<b>-3 724 920,48</b>	
TOTAL	PREVISIONS	REALISATIONS	REPORTS	TOTAL	TAUX D'ENGAGEMENT TOTAL
Recettes	48 642 486,76	40 968 171,96	3 921 583,44	44 889 755,40	<b>92,29%</b>
Dépenses	48 642 486,76	37 271 827,69	2 889 558,84	40 161 386,53	<b>82,56%</b>
Solde	0,00	3 696 344,27	1 032 024,60	<b>4 728 368,87</b>	

### **LES PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

#### ⇒ Recettes de fonctionnement

Prévisions =	33 908 225,18
Réalisations = (titres + rattachements)	35 598 553,32
Taux global de réalisation	<b>104,99%</b>

CERTIFIE EXECUTOIRE  
par le Maire d'Eysines  
Transmission Préfecture  
le - 8 AVR. 2024  
Publication en Mairie  
le - 8 AVR. 2024  
Affichage en Mairie  
le - 8 AVR. 2024



## Répartition des recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis + rattachements	Taux de réalisation (Titres émis + rattachements)
013	ATTENUATION DE CHARGES	250 000,00	194 899,68	77,96%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	2 613 072,00	2 982 041,81	114,12%
73	IMPOTS ET TAXES	21 195 234,00	21 914 276,44	103,39%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 067 481,00	4 848 581,57	119,20%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	394 440,00	289 316,07	73,35%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>28 520 227,00</b>	<b>30 229 115,57</b>	105,99%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	#DIV/0!
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>28 520 227,00</b>	<b>30 229 115,57</b>	105,99%
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	116 401,00	97 840,57	84,05%
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>116 401,00</b>	<b>97 840,57</b>	84,05%
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		5 271 597,18	5 271 597,18	100,00%
<b>TOTAL</b>		<b>33 908 225,18</b>	<b>35 598 553,32</b>	104,99%

## L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

Chap.	Libellé	2022	2023	Evolution 2023/2022
013	ATTENUATION DE CHARGES	397 327,38	194 899,68	-50,95%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	2 761 802,28	2 982 041,81	7,97%
73	IMPOTS ET TAXES	20 088 322,88	21 914 276,44	9,09%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 045 276,04	4 848 581,57	19,86%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	88 056,47	289 316,07	228,56%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	621 922,01	0,00	-100,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>28 002 707,06</b>	<b>30 229 115,57</b>	<b>7,95%</b>

### 1 – Chapitre 013 – Atténuation de charges

Il s'agit, entre autres, des remboursements par notre assureur des « risques statutaires » des congés pour longue maladie et longue durée accordés par le Comité Médical Départemental aux agents. Les prévisions sont difficiles à réaliser en raison des aléas d'une année sur l'autre des cas d'admission. Depuis 2019, est intégrée à ce compte la participation de la commune du Haillan au déficit du surcoût de gestion de la piscine municipale depuis son ouverture dans le cadre du partenariat de construction et de gestion. Pour 2023, ce remboursement est de 141 831,36 €.

### 2 - Chapitre 70 - Produits des services et du domaine

Ces produits sont en hausse de 7,97 %, et concernent la facturation des services payants : restaurants collectifs et scolaires, accueils périscolaires, centre de loisirs, école de musique, piscine.

Ils prennent également en compte la perception par la Ville d'une participation de 922 967 € versée par Bordeaux Métropole pour la délégation de compétence « propreté, plantations, mobilier urbain sur voirie », domaine transféré à la Ville dans le cadre de la loi MAPTAM.

### 3 - Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ces recettes augmentent de 9,09 % entre 2022 et 2023.

Cette augmentation concerne essentiellement la fiscalité directe locale pour plus de 1 900 000 €. Cela intègre la variation physique des bases, ainsi que l'augmentation du taux de taxe foncière votée par la Ville, après 8 années consécutives sans augmentation.

Pour rappel, suite à la dernière réforme, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. En contrepartie, le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été ajouté au taux communal, et une compensation a été calculée par le biais d'un coefficient correcteur.

Par ailleurs, une diminution de l'ordre de 200 000 € concernant les droits de mutation a été enregistrée sur ce chapitre.

#### 4 - Chapitre 74 - Dotations et participations

En 2023, l'ensemble des dotations et des participations de fonctionnement perçu par la commune est de 4 848 581,57 € contre 4 045 276,04 € en 2022. Elles augmentent donc de 19.86%.

La DGF (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine) diminue encore à hauteur de 14 797 €. Notons que la commune ne perçoit plus la dotation nationale de péréquation depuis 2018.

La forte augmentation sur ce chapitre s'explique par le versement du filet de sécurité 2022, à hauteur de 593 265 €.

#### 5 - Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ces produits représentent 289 316,07 € contre 88 056,47 € en 2022. Ils concernent les revenus tirés des immeubles, c'est-à-dire les locaux commerciaux de Migron, et la mise à disposition de salles municipales aux particuliers.

Depuis cette année, avec le passage à la nomenclature M57, ce chapitre enregistre également les remboursements de sinistres par les assurances (auparavant sur le chapitre 77). Cela explique la forte augmentation en 2023. Il y a eu notamment un remboursement à 90 222 € dans le cadre du sinistre dommage ouvrage au pôle éducatif, ainsi qu'un remboursement à hauteur de 41 000 € pour une balayeuse accidentée.

#### ⇒ Dépenses de fonctionnement

Prévisions =	33 908 225,18
Réalisations = (mandats + rattachements)	27 145 263,97
Taux global de réalisation	<b>80,06%</b>

#### La répartition des dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis + rattachements	Taux de réalisation (Mandats émis + rattachements)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 971 414,47	6 186 546,54	88,74%
012	CHARGES DE PERSONNEL	14 778 000,00	14 110 891,90	95,49%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	2 306 423,00	2 222 338,00	96,35%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 984 287,00	2 972 565,38	99,61%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>27 040 124,47</b>	<b>25 492 341,82</b>	94,28%
66	CHARGES FINANCIERES	265 000,00	256 783,25	96,90%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	2 809,28	28,09%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>27 315 124,47</b>	<b>25 751 934,35</b>	94,28%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 945 599,71	0,00	0,00%
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 647 501,00	1 393 329,62	84,57%
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>6 593 100,71</b>	<b>1 393 329,62</b>	21,13%
<b>TOTAL</b>		<b>33 908 225,18</b>	<b>27 145 263,97</b>	<b>80,06%</b>

CERTIFIE EXECUTOIRE

par le Maire d'Eysines  
Transmission Préfecture

le - 8 AVR. 2024

Publication en Mairie

le - 8 AVR. 2024

Affichage en Mairie

le - 8 AVR. 2024



## L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Chap.	Libellé	2022	2023	Evolution 2023/2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 708 804,48	6 186 546,54	8,37%
012	CHARGES DE PERSONNEL	13 928 959,21	14 110 891,90	1,31%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	2 226 575,00	2 222 338,00	-0,19%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 878 466,38	2 972 565,38	3,27%
66	CHARGES FINANCIERES	282 169,94	256 783,25	-9,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	75 224,01	2 809,28	-96,27%
	<b>TOTAL</b>	<b>25 100 199,02</b>	<b>25 751 934,35</b>	<b>2,60%</b>

### 1 - Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre, qui regroupe l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des services et à l'entretien courant du patrimoine (eau, électricité, chauffage, réparations, assurance, achats de denrées et de prestations du patrimoine) augmente globalement de 8,37 % par rapport à 2022.

Les postes de dépenses qui sont en plus forte augmentation sont :

- l'électricité et le chauffage avec la hausse du prix de l'énergie
- les frais de restauration, suite à l'inflation
- les cotisations versées aux assurances

### 2 - Chapitre 012 - Charges de personnel

Les dépenses globales de personnel (traitement – régime indemnitaire – charges patronales – assurances – médecine préventive) se sont élevées à 14 110 891,90 €.

La masse salariale a évolué de 1,31 % entre 2022 et 2023. Cette augmentation est moins progressive que les années précédentes malgré l'augmentation de la valeur du point d'indice et du SMIC.

La masse salariale évolue naturellement tous les ans du fait du Glissement Vieillesse Technicité – GVT – qui représente le coût des évolutions de la masse indiciaire lié aux avancements de grade et aux promotions internes, aux avancements d'échelons désormais cadencés de manière uniforme, et aux titularisations suite aux réussites aux concours ou examens professionnels.

Au 31 décembre, la situation comparative des effectifs en activité de la Ville est la suivante :

	Titulaires	Non titulaires	Total
2022	257	103	360
2023	262	102	364

### 3 - Chapitre 014 – Atténuations de produits

Il s'agit ici d'imputer, comme chaque année, les reversements de fiscalité au profit de Bordeaux Métropole pour un montant de 2 056 423 € dans le cadre de la mise en place, depuis 2001, de la taxe professionnelle unique (1 264 314 €), du transfert des charges relatives à l'aire d'accueil des gens du voyage, aux concessions de distribution publique d'électricité et de gaz et de la politique de la Ville (56 681 €), du transfert des compétences habitat, voirie et prévention des inondations (718 323 €) et enfin du transfert de la compétence des espaces dédiés à tout mode de déplacement (17 105€).

Un versement de 165 915 € contre 170 152 € en 2022 constitue la part de la Ville d'Eysines au Fonds de Péréquation National des Ressources Intercommunales et Communales.

Ces deux types de versements atténuent la fiscalité directe perçue par la ville.

#### 4 - Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ces charges d'un montant de 2 972 565,38 € concernent essentiellement les participations aux établissements publics locaux et les subventions aux associations.

La subvention versée au CCAS a été augmentée de 30 000 €, afin de tenir compte de l'impact de l'inflation. De plus, avec le passage à la nomenclature M57, ce chapitre enregistre désormais la participation versée au fermier dans le cadre de la délégation de service public du cinéma Jean Renoir donnée à la Société ARTEC, ainsi que les subventions accordées aux personnes de droit privé (associations et personnes physiques) dans le cadre :

- des opérations « cartes sport et culture »,
- des opérations du Contrat de Ville Métropolitain,
- des travaux réalisés avec le dispositif du PIG

Ces dépenses étant auparavant enregistrées sur le chapitre 67, cela explique l'augmentation du chapitre 65 en 2023.

	2022 en €	2023 en €
CCAS	1 843 500,00	1 873 500,00
Centre Social	380 000,00	380 000,00
Associations	327 191,00	325 339,77

#### 5 - Chapitre 66 - Charges financières

Ces charges diminuent de 9 % et ne représentent que 1 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles enregistrent les intérêts réglés à échéance des emprunts bancaires contractés.

Il est à noter que la durée résiduelle de la dette au 31.12.2023 est de 10 ans. Le taux moyen est de 2,04 % sur la totalité de l'encours.

#### 6 - Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Elles représentent 2 809.28 € et concernent uniquement des titres annulés sur exercices antérieurs.

#### **⇒ Globalement sur la section de fonctionnement**

Il en ressort une épargne brute de 4 477 181,22 €, contre 2 482 358,84 € en 2022.

Il faut noter que les produits de gestion augmentent de 10,40 % par rapport à ceux de 2022 et que les charges de gestion progressent de 3,03 %.

Il en résulte que l'épargne nette, après le remboursement du capital de la dette en section d'investissement, est de 2 615 388,75 €, est en forte augmentation par rapport à 2022.

Le niveau d'épargne brute augmente à 14.81 % des recettes réelles de fonctionnement hors cessions (9 % en 2022).

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

par le Maire d'Eysines

Transmission Préfecture

le - 8 AVR. 2024

Publication en Mairie

le - 8 AVR. 2024

Affichage en Mairie

le - 8 AVR. 2024



CERTIFIE EXECUTOIRE  
 par le Maire d'Eysines  
 Transmission Préfecture  
 le - 8 AVR. 2024  
 Publication en Mairie  
 le - 8 AVR. 2024  
 Affichage en Mairie  
 le - 8 AVR. 2024

## LES RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### ⇒ Recettes d'investissement

Prévisions =	14 734 261,58
Réalisations = (titres + restes à réaliser)	9 291 202,08
Taux global de réalisation	<b>63,06%</b>

### Répartition des recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Taux de réalisation (Titres émis)
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (hors 138)	1 101 888,13	122 174,37	1 421 583,44	11,09%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	5 255 000,00	2 000 000,00	2 500 000,00	38,06%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>6 356 888,13</b>	<b>2 122 174,37</b>	<b>3 921 583,44</b>	<b>33,38%</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET REVERSES	1 000 000,00	1 173 651,81	0,00	117,37%
1068	EXCEDENTS DE FONCT. CAPITALISES	455 672,74	455 672,74	0,00	100,00%
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0,00	0,00	0,00	
024	PRODUITS DE CESSIONS	0,00	0,00	0,00	
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 455 672,74</b>	<b>1 629 324,55</b>	<b>0,00</b>	<b>111,93%</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>7 812 560,87</b>	<b>3 751 498,92</b>	<b>3 921 583,44</b>	<b>48,02%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 945 599,71	0,00	0,00	
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	1 647 501,00	1 393 329,62	0,00	84,57%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	328 600,00	224 790,10	0,00	68,41%
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>6 921 700,71</b>	<b>1 618 119,72</b>	<b>0,00</b>	<b>23,38%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>14 734 261,58</b>	<b>5 369 618,64</b>	<b>3 921 583,44</b>	<b>36,44%</b>

### L'évolution des recettes d'investissement

(Hors reports)	2022		2023		Evolution 2023/2022
	Euros	%	Euros	%	
Objet					
Emprunts et assimilés	3 500 000,00	36,14%	2 000 000,00	37,25%	-42,86%
Dotations, FCTVA, TLE...	1 026 174,80	10,60%	1 173 651,81	21,86%	14,37%
Subventions d'équipement et autres	477 331,43	4,93%	122 174,37	2,28%	-74,40%
Opérations d'ordre	3 573 760,73	36,90%	1 618 119,72	30,13%	-54,72%
Réserves affectées (compte 1068)	1 107 110,27	11,43%	455 672,74	8,49%	-58,84%
<b>Total</b>	<b>9 684 377,23</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 369 618,64</b>	<b>100,00%</b>	<b>-44,55%</b>

Les principaux produits permettant le financement des investissements concernent :

#### 1 - Chapitre 10 – Dotations, Fonds divers et réserves

Les dotations reçues en investissement concernent principalement le FCTVA. Ce remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA (16,404%) sur les dépenses d'investissement éligibles 2022 est de 767 533,25 €.

La taxe d'aménagement (ancienne taxe locale d'équipement) représente 406 118,56 €. Cette taxe est reversée par Bordeaux Métropole dans le cadre de l'instauration d'une rétrocession aux communes membres des taxes locales d'équipement et d'aménagement perçues par elle.

#### 2 - Chapitre 13 – Subventions d'investissement et immobilisations

Les subventions perçues représentent un total de 122 174,37 €. Il s'agit principalement :

- du reversement du SDEEG dans le cadre des certificats d'économie d'énergie pour 7 833,37 €
- de la subvention de la CAF accordée pour l'acquisition de fours dans les crèches à hauteur de 5746 €
- du bonus écologique reversé dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule électrique pour 3000 €
- du 1<sup>er</sup> acompte versé par Bordeaux Métropole dans le cadre du fonds de soutien intempéries suite à la tempête de 2022 pour 62 482 €
- du FDAEC pour 42 684 €

#### 3 - Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Un emprunt de 2 000 000 € a été négocié et contracté en fin d'année 2022, avec une phase de mobilisation portée jusqu'au 12 avril 2024 au taux fixe de 2,81 %. Il figurait dans les recettes restant à réaliser sur les comptes de 2022. Il a été encaissé en juin 2023.

Un nouvel emprunt de 2 500 000 € a été contractualisé fin 2023. Il figure en reste à réaliser et sera perçu en 2024. Le taux fixe obtenu sur 15 ans est de 4,22 %.

#### ⇒ Dépenses d'investissement

Prévisions =	14 734 261,58
Réalisations = (mandats + restes à réaliser)	13 016 122,56
Taux global de réalisation	<b>88,34%</b>

CERTIFIÉ EXECUTOIRE  
par le Maire d'Eysines  
Transmission Préfecture  
le - 8 AVR. 2024  
Publication en Mairie  
le - 8 AVR. 2024  
Affichage en Mairie  
le - 8 AVR. 2024



## Répartition des dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Taux de réalisation (Mandats émis)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	294 563,92	145 910,47	91 289,70	49,53%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	454 164,49	158 940,04	243 430,12	35,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 378 693,58	1 817 550,11	2 289 314,70	41,51%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 404 681,60	630 256,65	47 334,83	44,87%
	Total des opérations d'équipement	5 201 498,87	4 499 825,19	218 189,49	86,51%
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>11 733 602,46</b>	<b>7 252 482,46</b>	<b>2 889 558,84</b>	<b>61,81%</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 866 000,00	1 861 792,47	0,00	99,77%
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 866 000,00</b>	<b>1 861 792,47</b>	<b>0,00</b>	<b>99,77%</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>13 599 602,46</b>	<b>9 114 274,93</b>	<b>2 889 558,84</b>	<b>67,02%</b>
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	116 401,00	97 840,57	0,00	84,05%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	328 600,00	224 790,10	0,00	68,41%
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>445 001,00</b>	<b>322 630,67</b>	<b>0,00</b>	<b>72,50%</b>
D001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	689 658,12	689 658,12	0,00	100,00%
<b>TOTAL</b>		<b>14 734 261,58</b>	<b>10 126 563,72</b>	<b>2 889 558,84</b>	<b>68,73%</b>

## L'évolution des dépenses d'investissement

(Hors reports)	2022		2023		Evolution 2023/2022
	Euros	%	Euros	%	
Objet					
<b>Remboursement dette en capital et cautions</b>	<b>1 825 633,24</b>	<b>17,60%</b>	<b>1 861 792,47</b>	<b>18,39%</b>	<b>1,98%</b>
<b>Acquisitions et Travaux</b>	<b>4 357 071,31</b>	<b>42,00%</b>	<b>7 203 581,46</b>	<b>71,14%</b>	<b>65,33%</b>
ACI	48 901,00	0,47%	48 901,00	0,48%	0,00%
Opérations d'ordre	1 243 622,13	11,99%	322 630,67	3,19%	-74,06%
dont travaux en régie	11 845,28	0,11%	18 879,57	0,19%	59,38%
Régularisations	864,00	0,01%	0,00	0,00%	-100,00%
Déficit d'investissement reporté	2 898 807,67	27,94%	689 658,12	6,81%	-76,21%
<b>Total</b>	<b>10 374 899,35</b>	<b>100,00%</b>	<b>10 126 563,72</b>	<b>100,00%</b>	<b>-2,39%</b>

### 1 - Chapitres 20 à 23 et les chapitres opérations

Les principales dépenses d'équipement réalisées (acquisitions et travaux) atteignent 7 203 581,46 €.

Hors travaux en régie, ces dépenses par grandes délégations sont les suivantes :

Aménagement urbain – Patrimoine	1 820 322,99 €
---------------------------------	----------------

- . Poursuite du plan amélioration énergétique de l'éclairage public.
- . Enfouissement des réseaux diverses rues
- . Acquisition de mobilier urbain
- . Convention aménagement ZAC Carès Cantinolle avec la Fabrique de Bordeaux Métropole
- . Travaux de réaménagement parking salle festive
- . Maitrise d'œuvre et travaux du réseau de chaleur Moussa

Education – Jeunesse	373 219,99 €
----------------------	--------------

- . Dotation en matériel, jeux et mobiliers des 5 groupes scolaires et des restaurants
- . Renouvellement du matériel informatique dans les écoles
- . Réfection de la toiture de l'école maternelle Claverie
- . Végétalisation des cours d'écoles
- . Etudes nouveau groupe scolaire

Culture – Citoyenneté	1 886 599,50 €
-----------------------	----------------

- . Acquisition et remplacement de matériel à l'école de musique
- . Remplacement du son pour le cinéma
- . Renouvellement de matériel pour le théâtre et la salle du Vigean
- . Budget participatif
- . Etudes, travaux et équipements Bourdieu de Ferron

Sport – Vie associative	677 667,06 €
-------------------------	--------------

- . Acquisition de matériel et mobilier pour les manifestations
- . Acquisition de matériels techniques et sportifs
- . Eclairage du terrain synthétique au Pinsan
- . Réfection du terrain d'honneur du Pinsan
- . Rénovation du terrain de base ball
- . Diagnostic solidité tribunes, vestiaires et théâtre de verdure au Pinsan
- . Reprise fond du bassin et rattrapage de la ligne d'eau à la piscine
- . Mise en place de réduits de débits de filtration à la piscine
- . Etudes et travaux pour la restructuration des locaux du Pinsan

Solidarités – Petite enfance – Aînés - Handicap	106 569,94 €
---	--------------

- . Dotation en matériel, jeux et mobilier des lieux d'accueil petite enfance
- . Création d'un terrain multisport aux Cottages

CERTIFIÉ EXECUTOIRE  
par la Maire d'Eysines  
Transmission Préfecture  
le - 8 AVR. 2024  
Publication en Mairie  
le - 8 AVR. 2024  
Affichage en Mairie  
le - 8 AVR. 2024



Services techniques – Cadre de vie	2 307 295,18 €
------------------------------------	----------------

- . Equipement en matériels techniques (CTM, garage, propreté, espaces verts ...)
- . Equipement en mobilier pour l'Hôtel de Ville
- . Renouvellement des équipements informatiques des services
- . Mise en place d'une sauvegarde externalisée Cloud
- . Acquisitions ou mises à jour de logiciels
- . Acquisition de véhicules
- . Travaux de rénovation suite à la tempête de juin 2022
- . Fourniture et pose de plaques de rues
- . Plantations d'arbres et aménagements paysagers d'espaces verts
- . Travaux de voirie et chemins piétons au cimetière Bois Gramond
- . Maîtrise d'œuvre et travaux liés à la restructuration du centre technique municipal.

Communication – Finances	13 243,80 €
--------------------------	-------------

- . Acquisition d'un nouvel appareil photo pour le service communication
- . Acquisition du module bons de commandes pour le logiciel finances dans le cadre de la dématérialisation

Emploi – Développement économique	18 663,00 €
-----------------------------------	-------------

- . Etudes pour l'aménagement d'un espace d'accueil à vocation sociale dans le Bourg.

## 2 - Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

En 2023, le remboursement du capital de la dette s'est porté à 1 861 792,47€.

Le capital restant dû au 31.12.2023 s'élève à 13 472 858,27 € contre 13 334 650,74 € l'année précédente.

Le ratio « annuité de la dette » (remboursement du capital et des intérêts) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement reste sous la barre des 10% pour 7,01 %.

Enfin, la capacité dynamique de désendettement (encours au 31/12 comparé à l'épargne brute neutralisée des cessions) diminue à 3,01 années pour 5,37 années en 2022 (le seuil d'alerte est de 12 ans pour les communes).

⇒ **LES RESULTATS**

Tenant compte des restes à réaliser en recettes et dépenses d'investissement ainsi que des résultats reportés de l'année 2022, le besoin de financement de la **section d'investissement** est arrêté à :

Recettes	9 291 202,08
Dépenses	13 016 122,56
Besoin	3 724 920,48

Le résultat de la **section de fonctionnement** est de :

Recettes	35 598 553,32
Dépenses	27 145 263,97
Résultat	8 453 289,35

Ce résultat est utilisé à hauteur de 3 724 920.48 € pour couvrir le besoin de la section d'investissement ; La somme restante de 4 728 368.87 € est reportée en section de fonctionnement à l'exercice 2024.

⇒ **LES RATIOS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022- 2023**

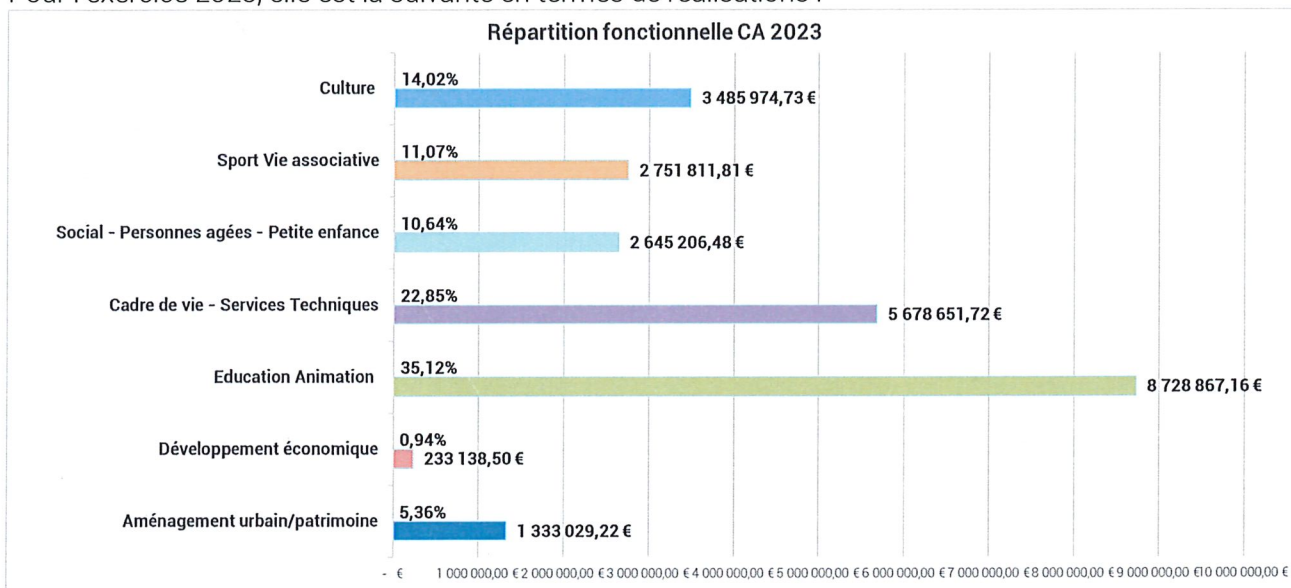
Informations financières	Valeurs communales 2022	Valeurs communales 2023	Moyennes nationales de la strate 2022 *
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 014,07 €	1 051,83 €	1 299 €
Produit des impositions directes/population	671,42 €	757,94 €	719 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 131,33 €	1 234,70 €	1 494 €
Dépenses d'équipement brut/population	178,04 €	296,23 €	344 €
Encours de dette/population	538,73 €	550,29 €	1 006 €
DGF/population	96,80 €	97,26 €	198 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	55,49%	54,80 %	61,60%
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	96,15%	91,35 %	93,60%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	15,74%	23,99 %	23,10%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	47,62%	44,57 %	67,40%
Coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal		1.23	

\* Dernière année publiée. « Les comptes des communes : "Eysines" – strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) ». Millésime 2022 – collectivités-locales.gouv.fr

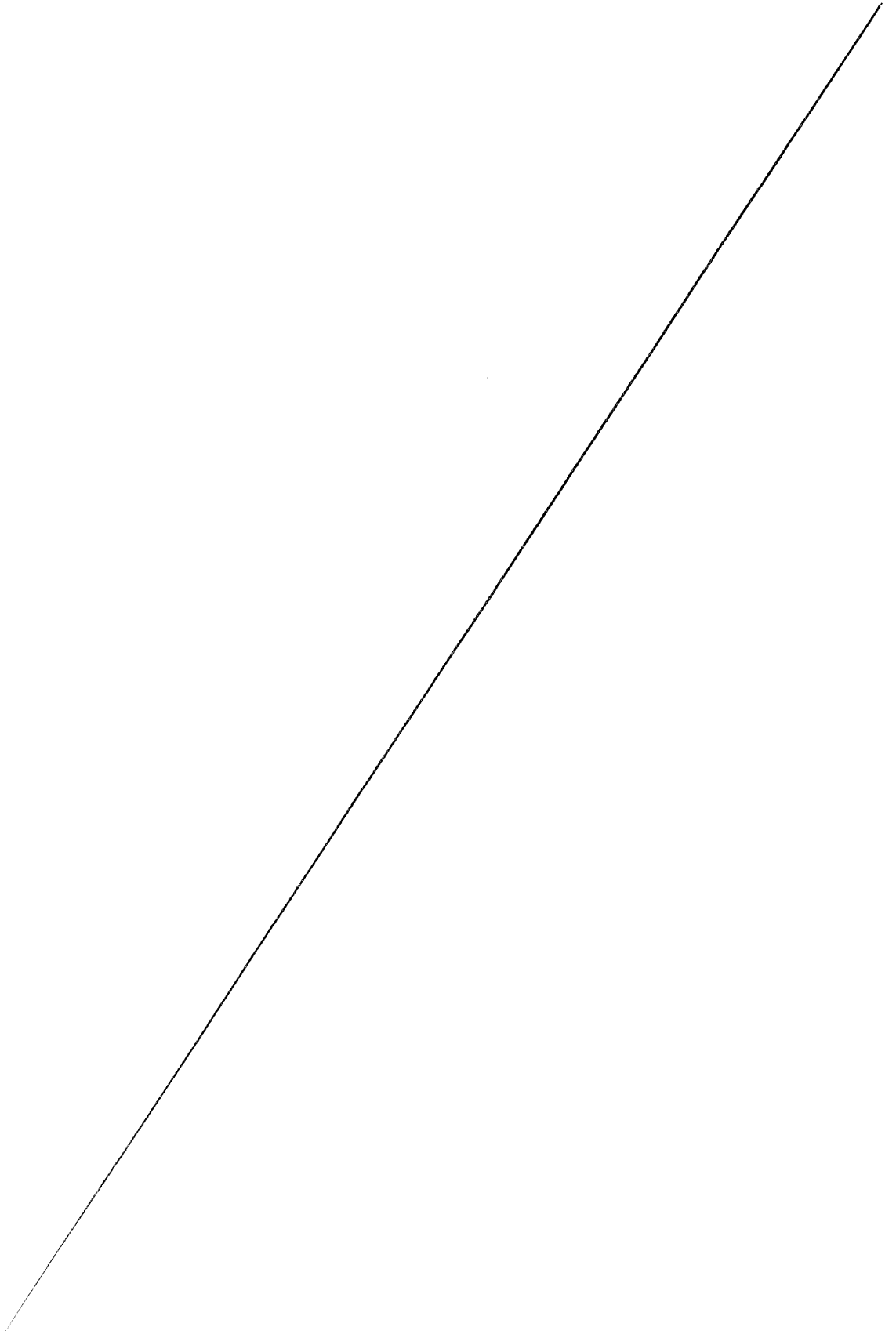
⇒ **LA REPARTITION FONCTIONNELLE DES DEPENSES TOTALES (hors dette, frais financiers et atténuations de charges)**

Au-delà d'une présentation comptable par nature des charges et des produits, le budget communal est réparti par secteurs d'activité et par grandes masses. Ce type de présentation permet d'appréhender chaque grande compétence de l'action municipale.

Pour l'exercice 2023, elle est la suivante en termes de réalisations :



CERTIFIE EXECUTOIRE  
par le Maire d'Eysines  
Transmission Préfecture  
le - 8 AVR. 2024  
Publication en Mairie  
le - 8 AVR. 2024  
Affichage en Mairie  
le - 8 AVR. 2024





24\_07049

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-04-08T10-43-49.00 ( MI252155003 )

Identifiant unique de l'acte : 033-213301625-20240403-24\_07049-BF ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : 04 - Finances - Exercice 2023 - Budget principal -  
Compte Administratif - Détermination du résultat :  
Décision.

Date de décision : Apr 3, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.2. délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [04-Finances-Ex2023-BudgetPrincipal-CA-DeterminationResultat.PDF](#)

Préparé	Date 08/04/24 à 10:22	Par <a href="#">GOBINAU Fabienne</a>
Mis à jour	Date 08/04/24 à 10:27	Par <a href="#">GOBINAU Fabienne</a>
Transmis	Date 08/04/24 à 10:43	Par <a href="#">GOBINAU Fabienne</a>
Accusé de réception	Date 08/04/24 à 10:51	

